

LES BÂTISSEURS

HIVER 2024/2025

DE LA MONTÉRÉGIE



**FORMATION
CONTINUE
OBLIGATOIRE**

Cours pour l'hiver

LOI 25

Mise à jour

2000^e MEMBRE
DE L'ACQ MONTÉRÉGIE

➤ **JURIDIQUE**

Dénonciation de contrat

➤ **CAMP DES MÉTIERS CONSTRUCTION**

Record pour la Montérégie



Montérégie

Vos équipes vous permettent de bâtir votre succès.

Prenez soin de vos employés.

Les assurances collectives, c'est plus abordable que vous le pensez!

ellipse services financiers

REPENSEZ VOS ASSURANCES COLLECTIVES!

AVANTAGES EXCLUSIFS POUR LES MEMBRES DE L'ACQ

Regroupement d'assurance collective

- Plus d'économies
- Plus d'avantages
-

1 800 567-1070

ellipse.ca

CAUTIONNEMENT EXPERT

VOS EXPERTS EN CAUTIONNEMENT ET EN ASSURANCE DE LA CONSTRUCTION

- Assurance chantier « wrap-up »
- Assurance crédit / Assurance-dépôts
- Bris de machine
- Cautionnement de contrat

1 877 376-5666

cautionnement-expert.com

Sommaire



ILE DE CHAMPLAIN

06 À SAVOIR

LOI 25

Le dernier volet d'entrée

09 PRÉVENTION

CONFLITS AU TRAVAIL

Gestion des litiges

10 FORMATION

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Calendrier des cours pour l'hiver

12 PRÉVENTION

SILICE CRISTALLINE

Mesures spécifiques

14 RECONNAISSANCE

L'ILE DE CHAMPLAIN

Piscine taillée dans le marbre

17 ENVIRONNEMENT

BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS

Certifications WELL



CAMP DES MÉTIERS CONSTRUCTION

18 ACQ MONTRÉGIE

2000^e MEMBRE

Valusol

20 JURIDIQUE

DÉNONCIATION DE CONTRAT

Les éléments essentiels

22 À SAVOIR

PROJET DE LOI 76

Recommandations

24 ORIENTATION

EPSH

Plomberie et chauffage

26 SECOURISME

ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC

Types de trousse de premiers soins

29 SANTÉ

EXOSQUELÉTIQUE

Les facteurs de risques

30 CONSTRUCTION

CAMP DES MÉTIERS

Tout un record!

32 PLEIN AIR

HIVER EN MONTRÉGIE

Les incontournables

33 JEUX

PAUSE-CAFÉ

Mots à deviner et recette

34 BABILLARD

ACQ MONTRÉGIE

Résumé de nos activités

ANNONCEZ dans le magazine

Les Bâtisseurs de la Montérégie



3 PARUTIONS PAR AN / 2 500 COPIES

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE

Corinne Saumade
450 638-2005 - Poste 125
acq-developpement@acqmonteregie.org

LES BÂTISSEURS DE LA MONTÉRÉGIE

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ACQ MONTÉRÉGIE
NUMÉRO 61 (HIVER 2024/2025)

Éditrice : Suzie Bessette

Chroniqueurs et invités :

- François Prud'homme
- Patrick Monast
- M^e Patrick France
- Renaud Bertrand-Thouin
- Patrick Vincent
- Jeanne Guérin
- Martin Bouchard
- Annick Bernard
- Amélie Leblanc

Création de contenu fait par :
Annie Ruel et Corinne Saumade

Avec la participation de :
ACQ - Association de la construction du Québec
CNESST et Tourisme Montérégie

Révisure : Nicole Bourque

Mise en page : Annie Ruel

Imprimerie : Technopub

Régie publicitaire : Corinne Saumade

« Les Bâtisseurs de la Montérégie » est un magazine publié
par l'ACQ Montérégie et imprimé au Québec - Canada.

AVIS IMPORTANT :

Toute reproduction totale ou partielle de textes ou photos est
strictement interdite sous peine de poursuites, sauf accord écrit de
l'ACQ Montérégie. Les textes qui paraissent dans Les Bâtisseurs de la
Montérégie n'engagent que leurs auteurs.

ACQ Montérégie

COORDONNÉES DU MAGAZINE :

1060, rue Bernier, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1X4

POUR SIGNALER UN CHANGEMENT D'ADRESSE :

membres@acqmonteregie.org | 450 348-6114 poste 207

P. 33 : Solution au jeu



Temps des fêtes

EN COUVERTURE | De gauche à droite : Richard Jacques, ex associé
et directeur des opérations, François Prud'homme, PDG, Chantale
Francoeur, Directrice de l'administration et de la qualité et Marion
Francoeur-Prud'homme, chargé de projet et relève de l'entreprise.

CRÉDITS PHOTOS : Valusol, Matthieu F. Giroux, Martine
Chandonnet, Canva et Freepik pour ACQ Montérégie

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mot de la directrice

SUZIE BESSETTE



Les chantiers et les travaux ne prennent jamais de pause, surtout avec le beau temps que nous avons eu cet automne. Profitez de l'arrivée de la nouvelle année pour faire une rétrospective des activités de l'entreprise et vous positionner sur le futur, soit pour la gestion, la sécurité dans tous ses sens, de nouveaux programmes de qualité de construction ou pour mettre à jour vos formations. L'ACQ Montérégie peut vous orienter, vous guider et vous accompagner tout au long de l'année avec de nombreux services.

Fière d'être votre partenaire au quotidien et de prendre part à votre évolution, l'ACQ Montérégie est à deux pas de votre entreprise et jamais plus loin que le téléphone. Maintenant 22 professionnels sont là à votre service et vous assurent un support indéfectible. Nous vous remercions de contribuer à l'évolution de la construction au Québec. Cette réussite vous appartient ainsi qu'à tous les membres du personnel et aux bénévoles qui vous représente au conseil d'administration de l'ACQ. Chaque implication fait la différence !

J'ai l'immense bonheur de collaborer avec nos fidèles membres depuis déjà plusieurs années ainsi que la nouvelle génération d'entreprises qui débutent dans ce merveilleux monde de la construction. Bienvenue dans cette grande famille.

Aujourd'hui, nous passons à l'histoire : 2 000 membres actifs et engagés. Sans la fidélité de nos membres, nous n'aurions pu atteindre ce sommet. Soyez assurés qu'avec vous, nous irons



Aujourd'hui, nous passons à l'histoire : 2 000 membres à l'ACQ Montérégie.

encore plus loin et plus haut. L'ACQ Montérégie, plus active que jamais, entend bien poursuivre son ascension en matière de développement de services tout en maintenant un standard de qualité de services pour ses membres.

Bientôt, se tiendra une activité à double action pour vous; le réseautage et la bienveillance aux profits des enfants. Ne manquez pas le traditionnel Vins et Fromages d'importation privée qui aura lieu le 21 février prochain. Au cours de cette soirée, tout l'argent amassé durant l'encan silencieux et la vente de la nouvelle collection de fromages importés ainsi que les vins de sélection privée seront remis à un organisme caritatif ou encore un organisme public venant en aide aux enfants. Faites la différence et inscrivez à votre agenda cette magnifique soirée dégustation. Au retour des vacances de Noël, vous recevrez l'invitation.

Finalement, pour ne rien manquer, restez à l'affût sur notre page LinkedIn pour connaître les activités de la construction, les promotions et tout ce qui se passe en Montérégie. N'hésitez pas à nous partager vos bons coups et vos projets afin que nous puissions relayer vos publications. Un réseau de gens ça se construit comme un bâtiment; la collaboration est la clé du succès.

Bonne lecture!

Le dernier volet d'entrée en vigueur de la Loi 25 : le « droit à la portabilité » des données au Québec

RAPPEL

Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier. Ils doivent demeurer confidentiels et ne peuvent être communiqués sans le consentement de la personne concernée, sous réserve de certaines exceptions.

NOUVELLE EXIGENCE

Les modifications à l'article 27 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé¹ («Loi sur le secteur privé») qui introduisent le droit à la portabilité entreront en vigueur au Québec le 22 septembre 2024². À cet effet, l'article va être modifié pour prévoir ce qui suit :

« Toute personne qui exploite une entreprise et détient un renseignement personnel sur autrui doit, à la demande de la personne concernée, lui en confirmer l'existence et lui donner communication de ce renseignement en lui permettant d'en obtenir une copie.

À la demande du requérant, un renseignement personnel informatisé doit être communiqué sous la forme d'une transcription écrite et intelligible.

À moins que cela ne soulève des difficultés pratiques sérieuses, un renseignement personnel informatisé recueilli auprès du requérant, et non pas créé ou inféré à partir d'un renseignement personnel le concernant, lui est, à sa demande, communiqué dans un format technologique structuré et couramment utilisé. Ce renseignement est aussi communiqué à sa demande à toute personne ou à tout organisme autorisé par la loi à recueillir un tel renseignement. ».

¹ RLRQ, c. P-39.1.

² Id., art. 27 al. 3 ; Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (« Loi 25 »), LQ 2021, c. 25, art. 120.

QU'EST-CE QUE LE DROIT À LA PORTABILITÉ ?

Le droit à la portabilité permet aux personnes concernées de demander et d'obtenir leurs renseignements personnels informatisés sous un format technologique structuré et couramment utilisé, et ce, auprès des entreprises les ayant collectés. Soulignons qu'il n'y a pas de définition de « format technologique structuré et couramment utilisé » prévue dans la Loi sur le secteur privé. Par conséquent, ces termes restent à être définis.

À la demande de la personne concernée, l'entreprise devra également communiquer, dans un format technologique structuré et couramment utilisé, lesdits renseignements personnels à une autre entreprise ou à un autre organisme désigné par la personne concernée.

En d'autres mots, le droit à la portabilité des données s'applique aux entreprises qui ont recueilli électroniquement des renseignements personnels des personnes physiques. À titre d'exemple, la cueillette des renseignements personnels via un formulaire en ligne sera assujettie au droit à la portabilité.

De plus, la Loi sur le secteur privé prévoit que les renseignements personnels informatisés doivent être communiqués sous la forme d'une transcription écrite et intelligible³. L'information doit donc être accessible et susceptible d'être comprise par la personne concernée.

LIMITES AU DROIT À LA PORTABILITÉ

Le Selon le nouveau libellé de l'article 27 de la Loi sur le secteur privé, le droit à la portabilité s'applique aux renseignements personnels informatisés et fournis directement par la personne concernée. Ainsi, ce droit ne s'applique pas aux renseignements recueillis en format papier ou à ceux collectés auprès des tiers. Il ne s'applique pas non plus aux renseignements créés ou inférés à partir d'un renseignement concernant la personne concernée.

³ Loi sur le secteur privé, préc., note 1, art. 27.

⁴ Article 30 de la Loi sur le secteur privé prévoit certaines modalités concernant l'identité des personnes pouvant faire des demandes d'accès.

RECOMMANDATIONS

Considérant l'importance des nouvelles obligations qui incombent aux entreprises œuvrant dans le secteur privé, il est recommandé que celles-ci fassent un examen de leurs pratiques actuelles afin d'identifier s'il existe des écarts ou des lacunes et de mettre en place les modifications requises pour assurer leur conformité à la Loi sur le secteur privé. Voici quelques suggestions afin de se préparer pour l'entrée en vigueur de cette dernière obligation pour les entreprises :

- Revoir les processus déjà en place pour le traitement des demandes d'accès afin que les exigences propres au droit à la portabilité y soient bien intégrées;
- Avant de communiquer un fichier avec les renseignements personnels demandés par un requérant, procéder à la vérification de l'identité de celui-ci et déterminer s'il est bien en droit d'en faire la demande⁴;
- Identifier les renseignements visés et déterminer les mesures de sécurité applicables lorsque ceux-ci seront transmis;
- Réviser vos politiques de confidentialité pour qu'elles prévoient des modalités concernant le droit à la portabilité et qu'elles soient à jour lors de l'entrée en vigueur de ce droit.

► Pour en connaître davantage ou pour obtenir des renseignements quant à ces nouvelles obligations, veuillez communiquer :

Direction des affaires juridiques de l'ACQ

514 354-8249 poste 2412



- Vente d'outils et accessoires •
Électrique - Essence - Batterie - Pneumatique
- Réparation et entretien d'outillages •
Avec ou sans garantie
- Vente de Fournitures et Matériel •
Commercial - Institutionnel - Industriel

877.771.9021

www.jcfi.ca

- Montréal
100, rue de Port-Royal Est
Montréal QC. H3L 1H7
- Québec
655 Godin
Québec QC. G1M 3E6



**Besoin de
la touche
d'un pro?**



ST-CYR
LE PEINTRE *et* LE PLATRIER

306, RUE MICHEL
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

450 348-0594 | info@lepeintre.ca
WWW.LEPEINTRE.CA

RBQ : 5631-6714-01

**LES COURS DE
LICENCE RBQ**



**DISPONIBLES EN LIGNE
ET EN CLASSE**



Montréal

Pour vous inscrire, visitez

acq.org/licence-rbq

Prévenir les conflits au travail



L'employeur a la responsabilité de prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel dans son entreprise. Parmi ses obligations, il doit mettre en place une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes et la rendre disponible et facilement accessible à son personnel.

Il faut savoir que les conflits sont un des principaux facteurs de risque qui peuvent mener à du harcèlement psychologique ou sexuel au travail. Prévenir les conflits au travail favorise la prévention des situations de harcèlement.

Un conflit se produit lorsqu'il y a un désaccord entre des personnes sur un sujet précis. Plusieurs situations peuvent mener à des conflits entre les travailleuses et travailleurs dans une entreprise, par exemple :

- un conflit interpersonnel
- un conflit de valeurs
- des divergences de points de vue sur l'organisation du travail
- un conflit de pouvoir

Intervenir lors d'un conflit

Un conflit révèle souvent que quelque chose ne fonctionne pas dans le milieu de travail. Parfois, un simple rappel à l'ordre peut permettre de régler la situation. Il est possible qu'une intervention plus formelle soit nécessaire.

Selon la situation, l'employeur pourrait par exemple :

- rencontrer chaque personne concernée individuellement pour bien comprendre la situation et établir des attentes réalistes
- rencontrer les personnes concernées ensemble pour les accompagner dans la recherche de solutions et les amener à comprendre leurs besoins et leurs intérêts respectifs
- encourager la collaboration pour trouver des solutions

Exemple de conflit au travail

Nour et Stéphane travaillent dans la même équipe depuis plusieurs mois. Récemment, Nour a été nommée responsable d'un important projet de modernisation des systèmes informatiques. Stéphane n'accepte pas cette décision.

Son comportement change vis-à-vis de Nour et il lui laisse entendre que c'est lui qui aurait dû avoir cette responsabilité. Depuis, Stéphane limite sa collaboration au projet. Les relations entre Nour et Stéphane sont tendues, et marquées par de sérieux problèmes de communication. Stéphane ne parle plus du tout à Nour.

Cette situation pourrait dégénérer en harcèlement si aucune intervention n'est faite pour régler le conflit. Une bonne gestion de ce conflit pourrait amener une clarification des responsabilités de chacune des personnes concernées et permettre l'amélioration des relations au sein du personnel.

Un conflit mal géré ou ignoré peut mener à du harcèlement.



Une bonne gestion des conflits contribue à maintenir un climat de travail sain.



**Nous construisons des
bâtiments performants**

108, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 2K6
info@struxar.com



Formation continue OBLIGATOIRE

DATES DES PROCHAINES FORMATIONS EN CLASSE



SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) (Bâtiment)	18 mars	8h à 12h
Murs coupe-feu et saillies combustibles (Bâtiment)	18 mars	13h à 17h
Novoclimat général (Bâtiment)	3-4 février	8h à 17h
Bâtir avec les maths : formation pratique pour les entrepreneurs (Bâtiment)	26 février	9h à 16h
Lecture de plans IC/I (Bâtiment)	13-14 février	8h à 16h
Accessibilité et parcours sans obstacle (Bâtiment)	26 mars	8h à 12h
L'enveloppe du bâtiment (Bâtiment)	26 mars	13h à 17h
Bien gérer les interruptions de chantier (Autres sujets)	7 février	8h à 12h
Prévention, préparation et présentation de réclamations en construction (Autres sujets)	7 février	13h à 17h

SAINTE-JULIE

Chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) (Bâtiment)	6 février	8h à 12h
Murs coupe-feu et saillies combustibles (Bâtiment)	6 février	13h à 17h
Novoclimat général (Bâtiment)	11-12 février	8h à 17h
Lecture de plans résidentiels (Bâtiment)	28 janvier	8h à 17h
Bâtir avec les maths : formation pratique pour les entrepreneurs (Bâtiment)	13 mars	9h à 16h
Accessibilité et parcours sans obstacle (Bâtiment)	25 mars	8h à 12h
L'enveloppe du bâtiment (Bâtiment)	25 mars	13h à 17h
Bien gérer les interruptions de chantier (Autres sujets)	30 janvier	8h à 12h
Prévention, préparation et présentation de réclamations en construction (Autres sujets)	30 janvier	13h à 17h

SAINT-PHILIPPE

Novoclimat général (Bâtiment)	13-14 janvier	8h à 17h
Bâtir avec les maths : formation pratique pour les entrepreneurs (Bâtiment)	22 janvier	9h à 16h
Accessibilité et parcours sans obstacle (Bâtiment)	13 février	8h à 12h
L'enveloppe du bâtiment (Bâtiment)	13 février	13h à 17h
Bien gérer les interruptions de chantier (Autres sujets)	12 mars	8h à 12h
Prévention, préparation et présentation de réclamations en construction (Autres sujets)	12 mars	13h à 17h
Chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) (Bâtiment)	31 mars	8h à 12h
Murs coupe-feu et saillies combustibles (Bâtiment)	31 mars	13h à 17h

VAUDREUIL-DORION

Chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) (Bâtiment)	23 janvier	8h à 12h
Murs coupe-feu et saillies combustibles (Bâtiment)	23 janvier	13h à 17h
Accessibilité et parcours sans obstacle (Bâtiment)	27 janvier	8h à 12h
L'enveloppe du bâtiment (Bâtiment)	27 janvier	13h à 17h
Bâtir avec les maths : formation pratique pour les entrepreneurs (Bâtiment)	19 février	9h à 16h
Bien gérer les interruptions de chantier (Autres sujets)	27 février	8h à 12h
Prévention, préparation et présentation de réclamations en construction (Autres sujets)	27 février	13h à 17h
Novoclimat général (Bâtiment)	11-12 mars	8h à 17h

► **Plusieurs dates aussi disponibles pour la formation en ligne**

► **Forfait webinaire technique :**
6 webinaires / 11 webinaires
Formez-vous où et quand vous le voulez!

**COMMENCEZ VOS FORMATIONS DÈS MAINTENANT
POUR CONSERVER VOTRE LICENCE!**

3 façons de vous former

En classe, en ligne et en autoformation.

Renseignez-vous auprès de l'une de nos 4 succursales.

Saint-Jean-sur-Richelieu
acq-monteregie@acqmonteregie.org
450 348-6114

Lundi - vendredi
8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 17 h 00
1060, rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2W 1X4

Sainte-Julie
stejulie@acqmonteregie.org
450 649-3004

Lundi - vendredi
8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 17 h 00
2141, rue Nobel, bureau 206
Sainte-Julie QC J3E 1Z9

Sainte-Catherine
stecatherine@acqmonteregie.org
450 638-2005

Lundi - vendredi
8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 30
3880, route 132
Sainte-Catherine QC J5C 2B7

Vaudreuil-Dorion
vaudreuil-dorion@acqmonteregie.org
514 437-4001

Lundi - vendredi
8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 30
11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 211
Vaudreuil-Dorion QC J7V 0N3

Silice cristalline

Le quartz est la principale forme de la silice cristalline. On trouve du quartz notamment dans la brique, le mortier, le béton, la céramique, le sable de fonderie et le granit. Les activités telles que la démolition, le concassage, le perçage, le sciage, le meulage, le ponçage et le balayage à sec de matériaux contenant de la silice cristalline exposent les travailleuses et les travailleurs aux poussières de silice cristalline.

L'exposition à ces poussières peut causer la silicose, qui se manifeste par des troubles respiratoires allant de l'essoufflement à l'effort à une déficience respiratoire grave. Elle peut aussi entraîner, entre autres, l'asthme, l'emphysème et le cancer pulmonaire.

C'est la responsabilité de l'employeur de mettre en place des mesures permettant le contrôle à la source des émissions de silice cristalline pour les réduire au minimum. Lorsque c'est nécessaire, il doit fournir un appareil de protection respiratoire (APR), mettre en place un programme de protection respiratoire et former les travailleuses et les travailleurs sur le port, l'entretien et l'entreposage des APR. Ces appareils doivent être certifiés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH).

De leur côté, les travailleuses et les travailleurs doivent obligatoirement porter l'APR fourni par l'employeur et utiliser les moyens de contrôle à la source mis en place.

Règles à suivre pour être sécuritaire

En cas de manquement à l'une des règles mentionnées plus bas, la CNESST arrêtera les travaux et les fautifs seront passibles de poursuites pénales.

Pour plus d'informations, consultez la **Fiche tolérance zéro – Silice cristalline.**



Mesures spécifiques à appliquer en construction

Pour réduire l'exposition des travailleurs aux poussières de silice cristalline lors de la réalisation de certaines activités, l'employeur doit mettre en place des mesures de contrôle des poussières, fournir aux travailleurs un APR approprié et s'assurer qu'ils le portent.

Activités ciblées par cette règle

Les activités ciblées sur un chantier de construction sont le sciage, le cassage au marteau-piqueur, le forage en milieu confiné, le meulage, le ponçage, le bouchardage et le perçage.

- Art. 3.25.4 du CSTC
- Art. 3.25.6 du CSTC

Des exigences spécifiques s'appliquent lors de travaux de décapage au jet d'abrasif.

- Section 3.20 du CSTC

Mesures spécifiques à appliquer en établissement

Pour réduire l'exposition des travailleurs aux poussières de silice cristalline, l'employeur doit mettre en place des mesures de contrôle, fournir aux travailleurs un APR approprié lorsque requis et s'assurer qu'ils le portent. Le port d'un APR par les travailleurs est requis lorsque les valeurs d'exposition admissibles prévues à l'Annexe I du RSST sont dépassées.

Activités ciblées par cette règle

Les activités ciblées en établissement sont celles qui peuvent exposer les travailleurs à des concentrations de silice cristalline respirable supérieures aux normes, telles que le polissage, le taillage manuel, la découpe et le concassage.

- Art. 107 du RSST
- Art. 40 du RSST
- Art. 41 du RSST
- Art. 45 du RSST

Des exigences spécifiques s'appliquent lors de travaux de décapage au jet d'abrasif.

- Art. 68 et 69 du RSST

Crédits : Canva

Ajustement de masques respiratoires - Fit test

Exposition aux poussières de silice cristalline



DATES ET LIEUX

Saint-Jean-sur-Richelieu

17 janvier 2025	8H00 à 12H00
6 février 2025	13H00 à 17H00
7 mars 2025	8H00 à 12H00
10 avril 2025	13H00 à 17H00
5 mai 2025	13H00 à 17H00
5 juin 2025	13H00 à 17H00

Sainte-Julie

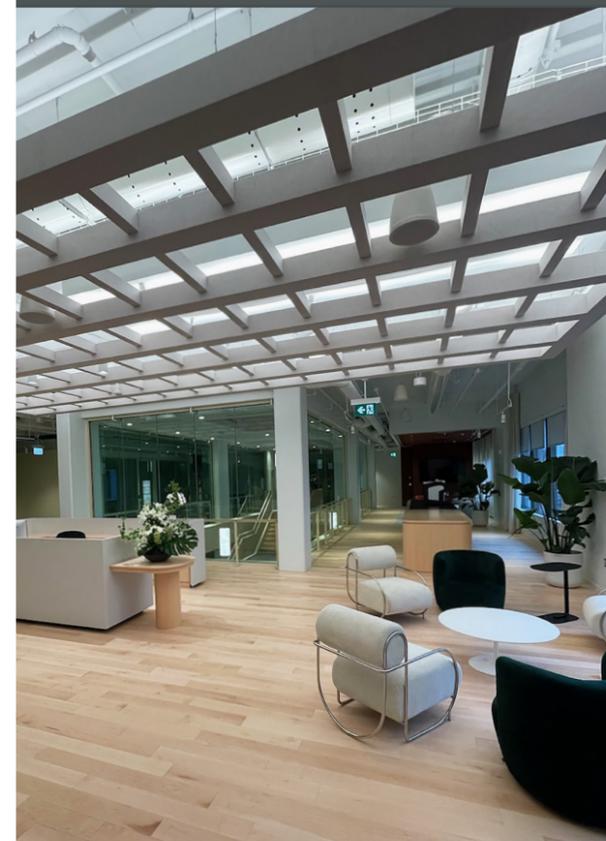
27 janvier 2025	13H00 à 17H00
27 février 2025	13H00 à 17H00
28 mars 2025	8H00 à 12H00
24 avril 2025	13H00 à 17H00
23 mai 2025	8H00 à 12H00
26 juin 2025	13H00 à 17H00
26 septembre 2025	8H00 à 12H00
30 octobre 2025	13H00 à 17H00
28 novembre 2025	8H00 à 12H00

Réservez vos places dès maintenant!

PRIX

Membre : 30 \$ | Non-membre : 50 \$

Pour plus d'informations | cgaudreau@acqmonteregie.org



CONSTRUCTION PASCAL LANOUE

Partenaire de confiance pour vos projets commerciaux, industriels et institutionnels en systèmes intérieurs.

À l'avant-garde des pratiques innovantes, notre équipe ne cesse d'améliorer ses méthodes pour offrir un service toujours plus efficace et adapté aux besoins spécifiques de nos clients. Nous réalisons des projets de toutes envergures tout en maintenant un engagement inébranlable envers la qualité, la santé, la sécurité et la conformité aux exigences.

Chaque réalisation est menée avec un souci du détail et un respect rigoureux des échéanciers, ce qui nous permet de construire des partenariats durables et de confiance avec nos clients et fournisseurs.

Nous saluons le succès de JCB Construction Canada et sommes fiers de collaborer avec leur équipe sur de nombreux projets!

Ile de Champlain

Taillée dans le marbre

UNE NOUVELLE ŒUVRE D'ART SIGNÉE PATRICK MONAST REMPORTE 4 DISTINCTIONS LORS DE LA 17^{ÈME} ÉDITION DES GRANDS PRIX DU DESIGN

Patrick Monast, artiste reconnu pour ses sculptures et ses œuvres éphémères, a reçu le 6 novembre dernier le prestigieux prix de l'année dans la catégorie Art et Photographie lors de la 17^{ème} édition des Grands Prix du design. Son œuvre, Ile de Champlain repart également avec les prix suivants :

PRIX PLATINE
dans la catégorie
**Art et Photographie -
espace résidentiel**

PRIX PLATINE
dans la catégorie
Piscine et Terrasse

PRIX PLATINE INTERNATIONAL
dans la catégorie
**Art et Photographie
résidentiel**



L'ŒUVRE

Cette œuvre ambitieuse est une piscine sciée, taillée dans le marbre, à même le cap rocheux. Rappelant un cerf-volant dans le ciel, la piscine mesure 20 pieds de large par 65 pieds de long et comprend 17 marches. Cette œuvre unique et singulière est le résultat de 8 mois de travail et de prouesses techniques. La première portion du débitage du roc a été effectuée en collaboration avec les entreprises Construction S.R.B. et B. Frégeau et Fils. Arrivée à une certaine profondeur, la finesse du travail imposait un enlèvement manuel de la pierre pour arriver au fini tel que nous le voyons. C'est en maniant les scies à béton, rectifieuses et polisseuses qu'il est arrivé à ce résultat parfait. Lorsque nous sommes dans la piscine, de fines lignes de quartz jallissent du marbre. Cette création exceptionnelle est en parfaite symbiose avec son environnement. L'œuvre est située sur une propriété privée en Estrie. Vue du ciel, on peut observer que la pointe du cerf-volant est parfaitement alignée avec le clocher de l'église du village.

LES GRANDS PRIX DU DESIGN

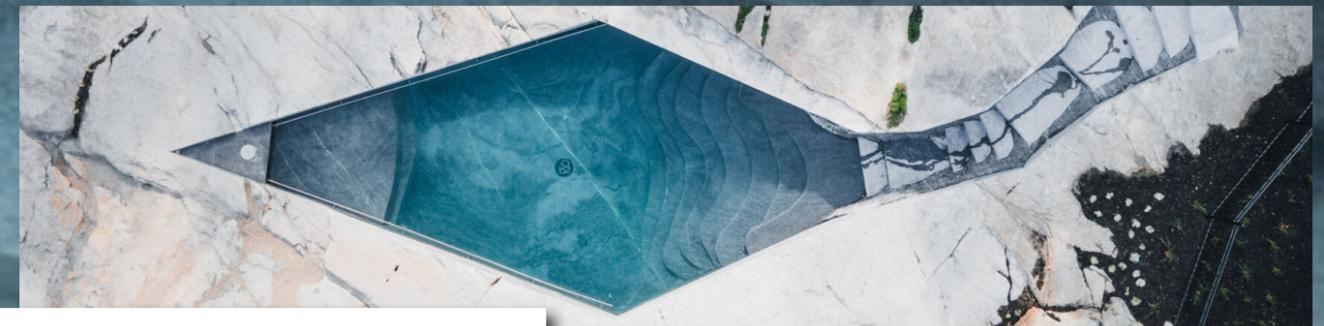
Les Grands Prix du design est un concours international célébrant l'excellence mondiale dans les disciplines architecture, paysage et territoire, construction et immobilier et art et photographie. Les 94 membres du jury proviennent des quatre coins du monde. Ils sont recrutés et salués pour leurs talents et leurs expériences dans les domaines évalués.

À propos de l'Ile de Champlain le Jury a conclu :

« **Quelle œuvre époustouflante! Un travail impressionnant... un résultat plus que parfait. Bravo!** »

À PROPOS DE L'ARTISTE

Bachelier en architecture du paysage, l'entreprise de Patrick Monast est connue et établie depuis près de 35 ans dans la région du Haut-Richelieu. Les paysages Patrick Monast se spécialisent dans les aménagements prônant la biodiversité, respectant les espaces naturels déjà en place. L'intégration de la pierre comme matériau noble est une signature chez cet entrepreneur. Patrick Monast est également un artiste reconnu dans la région et bien au-delà du territoire, pour ses œuvres éphémères. La dernière étant le Quadriptyque, œuvre qui a trôné devant l'Assemblée nationale du Québec de 2022 à 2023.

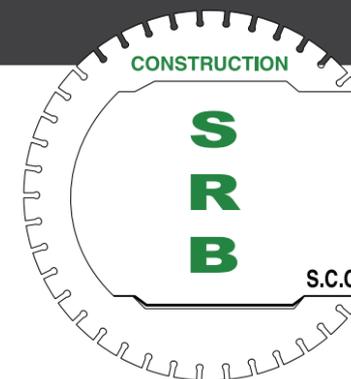


Credits : Matthieu F. Giroux

Collaboration

Entrepreneur spécialisé | Construction S.R.B. s.c.c

Votre spécialiste depuis 1981



**Sciage
béton**
spécialisé

- Bordure et trottoir
- Mur et plancher
- Forage de trou rond
- Sablage
- Meulage

Tél.: (450) 359-4040
1 866 770-4040

info@constructionsrb.com

760, rue Rossiter,
Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc)

Nouveauté
Travaux de démolition
et mini excavation.



R.B.Q.: 1945-7217-83

www.constructionsrb.com

SERVICE DE PAIE ON CALCULE TOUT POUR VOUS!



Avez-vous de la difficulté à gérer vos paies et à vous concentrer sur vos projets ?
Faites confiance à notre équipe spécialisée !

DES SERVICES PERSONNALISÉS SELON VOS BESOINS :

- Salaire hebdomadaire
- Dépôt direct
- Journal mensuel des salaires
- Rapport DAS et CCQ
- Cessation d'emploi
- Masse salariale RBQ (électriciens)
- Déclaration de la masse salariale CNESST
- Relevés 1 et T-4 en fin d'année

COÛT HEBDOMADAIRE / EMPLOYÉ

Nombre d'employés	Tarifs
1 à 4 employés	7,00 \$
5 à 9 employés	6,00 \$
10 à 19 employés	5,00 \$
20 à 29 employés	4,00 \$
30 employés et plus	3,50 \$
Talon de paie sécurisé	0,60 \$

Tarification sur une base mensuelle. Des frais additionnels peuvent s'ajouter.
Tarif minimal de 25,00 \$ par mois exigé.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

En collaboration avec l'ACQ - Outaouais - Abitibi - Nord-Ouest du Québec, nous pouvons désormais offrir le service de paie aux entrepreneurs de la province de l'Ontario !



Myliane Lépine
Adjointe administrative à la paie
1 866 220-7293 poste 213 (sans frais)
adminpaye@acqmonteregie.org

Santé et flexibilité : priorités des travailleurs

La construction durable, ça vous dit quelque chose? De plus en plus de bâtiments commerciaux sont construits par des promoteurs visant une certification telle que LEED ou WELL. Cette tendance lourde démontre l'importance accordée à l'environnement et à la santé des occupants. Ces préoccupations sont le résultat d'une évolution de la demande et des attentes des occupants, des travailleurs et de la population en général.

D'ailleurs, ces priorités se confirment dans les conclusions issues d'un sondage réalisé par le International WELL Building Institute (IWBI), l'organisme derrière la certification WELL. Les résultats de ce sondage national mené auprès des travailleurs américains font ressortir les éléments suivants :

- 84% des travailleurs sondés jugent que les entreprises doivent soutenir la santé de leurs employés;
- 87% des travailleurs sondés jugent que les entreprises devraient être éthiquement obligées de créer un environnement de travail qui améliore la santé, la sécurité et le bien-être des employés;
- 96% des travailleurs sondés jugent qu'un environnement sain est nécessaire pour être productif;
- 81% des travailleurs sondés jugent que l'aménagement physique des lieux de travail a un impact majeur sur leur santé et leur bien-être;

- 79% des travailleurs sondés disent qu'ils ne se sentiraient pas loyal à une entreprise si celle-ci ne priorisait pas la santé et le bien-être de ses travailleurs;
- 78% des travailleurs sondés qui travaillent au moins un jour en télétravail sont inquiets de devoir retourner au bureau à temps plein;
- 70% des travailleurs sondés qui travaillent au moins un jour en télétravail disent se sentir plus productif en télétravail.

En acceptant que ces résultats s'appliquent aussi aux travailleurs québécois, qu'est-ce que cela signifie pour votre entreprise ?

Au Québec, la santé et la sécurité de vos travailleurs font partie de vos obligations, incluant notamment les risques psychosociaux et ergonomiques.

De plus, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, cela signifie que pour attirer et retenir votre personnel de bureau et vos professionnels, vous devez engager la conversation sur la santé et la flexibilité offerte par votre milieu

de travail avec vos employés. Quelle est votre situation? Qu'avez-vous mis de l'avant pour répondre à ce type d'attente? La certification WELL comporte un ensemble de stratégies permettant d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs.

Vous n'êtes pas obligés de mener un projet de construction/rénovation pour intégrer de bonnes pratiques touchant la santé physique et mentale de vos employés. De la documentation à ce sujet est disponible gratuitement sur le site www.wellcertified.com. En vous renseignant, vous constaterez que plusieurs organisations emboîtent le pas dans le mouvement sans nécessairement viser l'obtention d'une certification WELL. Le IWBI fait la promotion d'autres certifications permettant de s'engager vers une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être de vos employés avec notamment les certifications WELL Performance Rating, WELL Health and Safety Rating et le WELL Equity Rating. Renseignez-vous, ces certifications sont remplies de bonnes idées !

Patrick Vincent, DESS, CCPE, WELL AP, ergonomiste certifié, président directeur général chez Vincent Ergonomie inc. L'auteur est aussi formateur pour Bâtiment durable Québec.

Suivez les actualités de Bâtiment durable Québec sur Facebook et LinkedIn batimentdurable.ca



¹ IWBI and The Harris Poll (2023) IWBI's 2023 State of Workforce Well-being Poll. A look at employee priorities and perspectives on health and well-being at work.

Valusol

2000^e membre à l'ACQ Montréal

François Prud'homme, président et fondateur de Valusol a commencé sa carrière de géologue dans le domaine de la consultation environnementale en 1997. Lors de la supervision professionnelle de projets de réhabilitation environnementale de sites contaminés et de démantèlement pétrolier, il a constaté le manque de connaissance des entrepreneurs en construction dans ce domaine. Il s'est alors donné la mission de créer une entreprise au service des propriétaires de bâtiments, des constructeurs et des firmes de génie-conseil spécialement dédiée à la réhabilitation environnementale et au démantèlement pétrolier. Après quelques années d'apprentissage comme actionnaire minoritaire au sein d'une entreprise d'excavation, il a fondé Valusol en 2008. Étant donné la



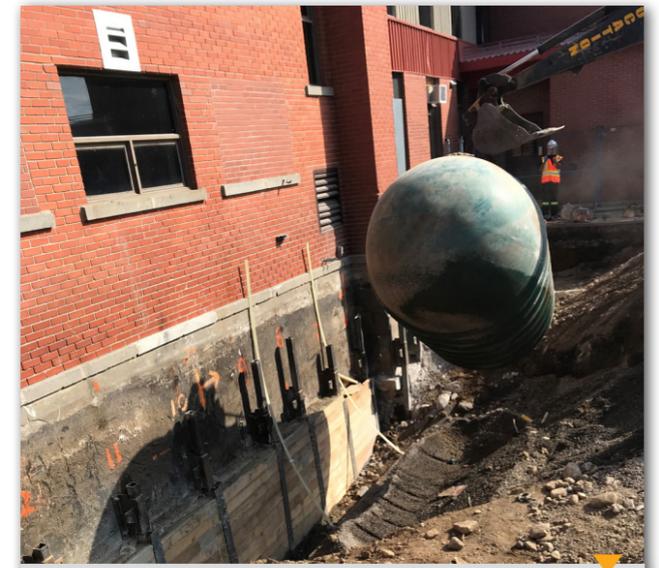
Excavation avec mesures de soutènement latéral et vertical sous un bâtiment de trois étages en béton. Un concept novateur de soutènement en tripode fut développé (envergure 3 000 000\$)

Démolition d'une ancienne station d'épuration des eaux et construction du réseau d'alimentation d'une nouvelle station d'Assainissement des eaux pour les bureaux d'une mine dans le Nord du Québec (envergure 3 500 000\$)

difficulté de démarrer une telle entreprise sans moyens financiers et sans équipe de travail, il s'est associé à Jocelyn Racicot qui détenait déjà une entreprise établie en excavation. Le concept était clair : Bénéficier de l'expertise en environnement de François et à la capacité financière et opérationnelle de l'équipe de Jocelyn. Dès la deuxième année de l'entreprise, sa forte croissance a nécessité l'ajout d'un associé au niveau des opérations de chantier, Richard Jacques, technicien en génie civil s'est alors joint à l'entreprise comme associé et directeur des opérations. Jocelyn a quitté l'entreprise en 2016 et Richard a quitté l'actionnariat en 2020 mais est resté dans l'équipe de direction.

L'équipe de direction est composée depuis 2012 de Richard Jacques, Directeur des opérations, Chantale Francoeur directrice qualité et administration et François Prud'homme, Directeur général.

Dès le début de l'Entreprise, François a fait les examens afin de procurer à Valusol une licence



Démantèlement pétrolier pour une école avec mesures de soutènement pour le bâtiment

d'entrepreneur lui permettant d'intervenir dans toutes les situations où des sols contaminés doivent être retirés. Ainsi, Valusol est entrepreneur général et spécialisé dans 23 catégories de la RBQ. La mission de l'entreprise est de permettre de retirer complètement la contamination et les équipements pétroliers d'un site afin de lui redonner sa pleine valeur marchande. Elle est principalement active dans les secteurs multi-résidentiels, commerciaux et industriels, et ce, dans tout le Québec. Elle a comme client des entreprises de grande envergure telles que : Canadian Tire, Énergie Valéro, groupe Mach, etc. Elle suit un système qualité conforme à la norme ISO 9000 et met la santé-sécurité de ses employés au cœur de ses préoccupations.

Au travers les années, elle est fière d'avoir acquis une flotte d'équipement de plus de 25 unités dont des excavatrices variant entre 0,8 tm et 40 tm. Elle possède différents types de fondeuses de pieux et a développé une expertise unique au Québec dans les travaux d'excavation de sols contaminés en sous-œuvre. Elle est aussi équipée pour traiter l'eau contaminée sur ses chantiers. Son approche intégrative permet à la même équipe de réaliser toutes les étapes du projet.

Marion Francoeur-Prud'homme, CPI, fille de François Prud'homme s'est jointe à l'équipe en tant que chargée de projet et constitue la relève de l'entreprise.

Valusol est très fier de ses réalisations !



Excavation jusqu'à plus de 8 mètres pour réhabiliter les sols d'une ancienne station-Service à Ville Saint-Laurent (envergure 2 000 000\$)

Valusol

514 968-9844 | valusol.ca



Crédits : Belanger-Paradis

Patrick France, avocat
Belanger Paradis Avocats

Sous-traitance et sécurité financière : le rôle de la dénonciation de contrat en construction

Comme vous le savez sans doute déjà, l'hypothèque légale de la construction peut être acquise en faveur des architectes, ingénieurs, fournisseurs de matériaux, ouvriers, entrepreneurs ou sous-entrepreneurs¹, et ce, afin de garantir le paiement des travaux qu'ils auront réalisés à la demande du propriétaire d'un immeuble.

Cela dit, dans l'éventualité où ces différents intervenants ne sont pas payés, en tout ou en partie, pour les travaux réalisés, ils pourront entreprendre, sous réserve du respect de certaines conditions qui ne seront pas abordées dans le cadre de la présente chronique, un recours hypothécaire² - tel que la vente sous contrôle de justice - afin de recouvrer leur créance. L'hypothèque légale est donc un puissant outil à la disposition des intervenants de l'industrie de la construction.

Mais que se passe-t-il lorsqu'un sous-traitant ou un fournisseur de matériaux conclut un contrat avec un entrepreneur général plutôt qu'avec le propriétaire de l'immeuble? Dans ce cas, la loi exige la transmission d'une dénonciation de contrat au propriétaire de l'immeuble³. Cet article explore les éléments essentiels de la dénonciation de contrat, notamment les exigences relatives à l'indication du prix du contrat.

¹ Article 2726 du Code civil du Québec

² Article 2748 du Code civil du Québec

³ Article 2728 du Code civil du Québec

⁴ Martin FFP inc. c. 9034-3948 Québec inc., 2021 QCCA 667, par.8.

⁵ Id.

⁶ CCQ, article 2728

⁷ Équipements d'excavation Quatre-Saisons inc. c. 6642641 Canada inc. (Seabrook Construction), 2014 QCCS 2454, par. 22.

LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DÉNONCIATION DE CONTRAT

En simple, l'exigence de la dénonciation de contrat permet aux sous-traitants et/ou fournisseurs de matériaux d'informer le propriétaire de leur intention de recourir à l'hypothèque légale si l'entrepreneur ne les paie pas⁴. Ainsi, le propriétaire peut prévoir des retenues sur les sommes dues à l'entrepreneur général pour satisfaire les sous-entrepreneurs et/ou fournisseurs de matériaux⁵.

Pour qu'une dénonciation de contrat soit valide, la Loi exige qu'elle soit faite par écrit⁶.

Par ailleurs, la jurisprudence nous enseigne que la dénonciation doit comporter⁷ :

1. La désignation du propriétaire de l'immeuble et du créancier;
2. La dénonciation de contrat du créancier;
3. Une mention selon laquelle la dénonciation est faite selon l'article 2728 C.c.Q.;
4. La nature des travaux, des matériaux ou des services;
5. Le nom de l'entrepreneur avec lequel le contrat est passé;
6. Le prix du contrat.

C'est d'ailleurs sur ce dernier point que la présente chronique vise à apporter l'attention du lecteur.

En ce qui concerne l'indication du prix du contrat à la dénonciation de contrat, il existe deux cas de figure. Un premier selon lequel le prix global du contrat est déterminé lors de la signature de celui-ci et est donc connu du sous-entrepreneur et/ou fournisseur de matériaux au moment de la transmission de la dénonciation du contrat. Tel est le cas, notamment, du contrat à prix forfaitaire selon lequel le sous-entrepreneur s'engage à exécuter les travaux en contrepartie du paiement du prix fixe initialement convenu.

Il est possible, toutefois, que le contrat ne prévoit que le mode de détermination du prix, sans prévoir expressément un prix global pour l'ensemble des travaux à être réalisés ou des matériaux à être fournis. Il en est ainsi, notamment, des contrats dits « à prix unitaire » ou « à prix coûtant majoré » selon lesquels le prix total dépendra respectivement des quantités réelles posées ou fournies et qui seront multipliées par le prix unitaire convenu ou des coûts réels de la main-d'œuvre et des matériaux payés par l'entrepreneur, majoré d'un pourcentage prédéterminé à titre de profit et/ou de frais d'administration.

Qu'en est-il, alors, de l'indication du prix du contrat lorsque celui-ci n'est pas clairement déterminé lors de la signature du contrat?

Or, dans ce cas et afin de satisfaire les exigences de la dénonciation de contrat et permettre à celle-ci de répondre à ses objectifs, le sous-traitant et/ou fournisseur de matériaux devra indiquer, dans sa dénonciation, le prix « approximatif » des travaux qu'il entend réaliser.

CONCLUSION

En terminant, on ne peut qu'insister sur le fait que la dénonciation de contrat est une démarche essentielle pour les sous-traitants ou fournisseurs de matériaux qui n'ont pas de lien contractuel direct avec le propriétaire, et ce, s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'hypothèque légale de la construction. En simple, la dénonciation de contrat constitue, lorsque requise, une condition de forme essentielle à l'hypothèque légale de la construction et permet au propriétaire de l'immeuble d'être informé de l'intention d'un sous-traitant et/ou fournisseur de recourir à l'hypothèque légale en cas de défaut de paiement de l'entrepreneur et des sommes qui doivent être retenues des paiements à être faits à l'entrepreneur pour faire face aux hypothèques légales potentielles. Finalement, il convient de souligner qu'il est prudent d'indiquer, à même la dénonciation, que le prix du contrat dénoncé pourrait être modifié à la hausse, notamment en raison de travaux additionnels qui pourraient être requis en cours d'exécution.



CABINET D'AVOCATS | MONTRÉAL & BOUCHERVILLE

**UN SERVICE PROFESSIONNEL,
RIGoureux ET ABORDABLE.
DES SERVICES JURIDIQUES DIVERSIFIÉS.**

AU SERVICE DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION

Tél. 514 787-1836 | Téléc. 514 788-7714 | info@belanger-paradis.com
www.belanger-paradis.com

Consultations sur le projet de loi n° 76

L'ACQ présente ses recommandations pour éviter les délais dans la livraison des projets.

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a présenté son mémoire dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public. L'ACQ réitère qu'elle appuie le principe et les objectifs du projet de loi, qui répondent à plusieurs de ses demandes. En effet, l'ACQ a milité au cours des dernières années pour la mise en place d'une formation initiale obligatoire pour les entrepreneurs et les constructeurs-propriétaires en plus d'un système d'inspection obligatoire. Les recommandations formulées dans le mémoire de l'ACQ visent un objectif principal : éviter des délais inutiles dans la livraison des différents projets de construction, tout en assurant la protection du public.

AJOUT DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Dans cette optique, l'ACQ propose donc d'inclure expressément les technologues professionnels, membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, à la liste des personnes qui seront habilitées à élaborer le plan de surveillance et à délivrer l'attestation de conformité. En élargissant le bassin de professionnels habilités, cela pourrait ainsi pallier en partie la pénurie de professionnels qualifiés qui freine parfois le démarrage et la continuité des travaux.

S'ASSURER DE NE PAS RETARDER LE DÉBUT DES TRAVAUX

L'ACQ souligne également que l'obligation de conclure un contrat de surveillance avant le début des travaux peut poser des problèmes pratiques, notamment en cas de difficulté à trouver des professionnels disponibles à temps. Elle préconise donc de permettre la conclusion de ce contrat après le démarrage des travaux, mais avant la première inspection clé. Cela éviterait des retards inutiles et permettrait aux

entrepreneurs de lancer leurs projets tout en respectant les exigences de sécurité au moment opportun. Cette flexibilité est d'autant plus nécessaire dans un contexte où nous faisons face à une pénurie de logements et où la rareté de main-d'œuvre demeure un défi de taille.

DES INSPECTIONS ADAPTÉES À LA COMPLEXITÉ DES CHANTIERS

Chaque chantier présente des niveaux de complexité différents, et cette réalité doit se refléter dans les exigences légales entourant les inspections. L'ACQ propose donc une approche où le nombre d'inspections obligatoires serait adapté à la nature et à la complexité des travaux. Les trois inspections à des étapes charnières prévues au projet de loi peuvent être considérées comme un seuil plancher pour les constructions neuves, mais c'est le professionnel mandaté à la création du plan de surveillance qui devrait établir le nombre d'inspections requises pour un ouvrage donné selon sa complexité et son envergure.

L'ACQ a également fait valoir l'expertise de sa filiale, l'ACQ Résidentiel, une référence dans l'Industrie. L'ACQ Résidentiel a implanté depuis de nombreuses années un modèle qui inclut en moyenne 12 inspections par bâtiment pour les immeubles qui ne sont pas déjà couverts par un plan de garantie obligatoire.

Enfin, l'ACQ a insisté sur la nécessité de maintenir la distinction entre le cautionnement de licence et le plan de garantie pour les bâtiments résidentiels neufs. La modification proposée dans le PL-76 viendrait changer la nature du

cautionnement de licence et pourrait créer une confusion entre ces deux outils de protection essentiels, nuisant ainsi à la transparence pour les consommateurs.

Plusieurs des éléments positifs du projet de loi ne seront concrétisés qu'avec l'adoption d'un règlement d'application par la Régie du bâtiment du Québec. L'ACQ insiste sur la nécessité d'une implication active de l'industrie de la construction dans son élaboration et suivra attentivement les prochaines étapes de cheminement du PL-76.

+ Pour consulter le mémoire de l'ACQ déposé dans le cadre des consultations particulières du projet de loi 76



Credit: Freepik

IMPRESSION DE PLANS

Ne cherchez plus, l'ACQ imprime et numérise vos plans en plus d'offrir une multitude de services pour les entrepreneurs.



Saint-Jean-sur-Richelieu
1060, rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2W 1X4
acq-monteregie@acqmonteregie.org
450 348-6114

Sainte-Julie
2141, rue Nobel, bureau 206
Sainte-Julie QC J3E 1Z9
stejulie@acqmonteregie.org
450 649-3004

Sainte-Catherine
3880, route 132
Sainte-Catherine QC J5C 2B7
stecatherine@acqmonteregie.org
450 638-2005

Vaudreuil-Dorion
11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 211
Vaudreuil-Dorion QC J7V 0N3
vaudreuil-dorion@acqmonteregie.org
514 437-4001

5333

1 680 HEURES • ENVIRON 17 MOIS

École professionnelle de Saint-Hyacinthe

EPSH

Visionnez la capsule vidéo



Je choisis...

> **PLOMBERIE ET CHAUFFAGE**

> Principales tâches

- Planifier, installer et réparer divers systèmes de tuyauterie.
- Installer et réparer des appareils sanitaires.
- Installer et réparer des systèmes alimentés au gaz naturel, au gaz propane et au mazout.
- Installer et réparer différents types de systèmes de chauffage.

> Intérêts et aptitudes

- Autonomie et minutie
- Bonne condition physique
- Souci du détail et de la précision
- Esprit logique et analytique

> Professions visées

- Plombier, plombière
- Poseur, poseuse d'appareils de chauffage
- Tuyauteur, tuyauteuse

> Milieux de travail

- À son compte
- Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux
- Entreprises spécialisées dans l'installation et la réparation de plomberie
- Entreprises spécialisées dans l'installation de canalisation de gaz et de systèmes de chauffage à air chaud

> Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu. **OU**
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de 4e secondaire en français, anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents. **OU**
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.

> Particularité

Le certificat de compétence apprenti délivré par la Commission de la construction du Québec est conditionnel, entre autres, à l'obtention du diplôme d'études professionnelles. L'accès aux chantiers de construction commerciaux et industriels demeure limité aux personnes détenant un certificat de compétence ou de compétence apprenti selon la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

> Compétences du programme

	H
1. Se situer au regard du métier, de la démarche de formation et communiquer en milieu de travail	30
2. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	30
3. Manutentionner des équipements, des matériaux et des produits	60
4. Assembler des systèmes de mécanique de tuyauterie	120
5. Installer des composants électriques	75
6. Interpréter des plans et devis	45
7. Installer des réseaux d'évacuation	120
8. Installer des réseaux de ventilation	120
9. Intervenir sur des dispositifs de commande électriques et électroniques	120
10. Poser du crépi de ciment sur des surfaces en béton	75
11. Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires	120
12. Entretien et réparation de la tuyauterie, des équipements sanitaires et des accessoires	75
13. Présenter de l'information relative aux notions d'énergie et de chauffage	45
14. Installer, entretenir et réparer des appareils alimentés au mazout	120
15. Installer et réparer des systèmes de chauffage directs et renversés	120
16. Installer et réparer des systèmes de chauffage périmétriques	60
17. Installer des systèmes alimentés au gaz (naturel et propane)	120
18. Installer et réparer des systèmes de chauffage par rayonnement	75
19. Installer et réparer des systèmes à vapeur à basse pression	120
20. Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
21. Effectuer des recherches d'emploi	15

TOTAL

1680 heures

EPSH ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-HYACINTHE

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

PROGRAMMES DE CONSTRUCTION OFFERTS À L'EPSH

- BRIQUETAGE-MAÇONNERIE +
- CHARPENTERIE-MENUISERIE +
- DESSIN DE BÂTIMENT +
- ÉLECTRICITÉ +
- PLÂTRAGE +
- PLOMBERIE ET CHAUFFAGE +**
- GESTION D'UNE ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION (ASP) +

La description

des programmes de construction se fera dans nos prochaines éditions.

Restez à l'affût!

ÉCOLE PROFESSIONNELLE de SAINT-HYACINTHE

DES QUESTIONS?

Pour plus d'informations générales concernant l'EPSH

450 773-8400 poste 6601

1455, boul. Casavant Est
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8S8

epsh.qc.ca



Source : Annick Bernard, coordonnatrice service d'accueil et d'admission

Action
solutionconseil.ca

Distributeur
Équipements · Fournitures · Sinistre · Construction

La référence en équipement de protection, équipements et produits pour la décontamination, l'après-sinistre, sanitaire, restauration etc. ...

Service hors pair, nous sommes également ouverts au public.





- FORMATIONS
- ÉQUIPEMENTS
- SERVICES AUX ENTREPRISES

Trousses de premiers soins au travail

Un atout essentiel pour la sécurité

Dans tous les milieux de travail, des incidents peuvent survenir, qu'il s'agisse de blessures mineures, de malaises ou d'accidents plus sérieux. Pour réagir rapidement et efficacement, il est essentiel d'avoir une trousse de premiers soins bien fournie et adaptée aux risques spécifiques de l'environnement. Une trousse de premiers soins appropriée permet non seulement de stabiliser l'état de la victime, mais aussi de limiter les complications en attendant les secours. Cependant, avoir simplement une trousse ne suffit pas : il faut aussi s'assurer que son contenu est adapté et que les employés savent l'utiliser correctement.

TYPES DE TROUSSES

Il existe trois types de trousse de premiers soins, chacune adaptée à des contextes et des besoins différents :

1. La trousse individuelle :

Celle-ci est conçue pour une utilisation personnelle, souvent pour les travailleurs isolés ou en déplacement. Compacte, elle contient l'essentiel pour soigner des blessures mineures, comme des bandages, des pansements et des compresses.

2. La trousse de base :

Idéale pour les petits lieux de travail ou ceux présentant peu de risques, cette trousse est plus complète et répond aux situations d'urgence courantes. Elle inclut des outils comme des ciseaux, des tampons alcoolisés et des bandes de gaze pour gérer des coupures, des brûlures légères et des égratignures.

3. La trousse intermédiaire :

Recommandée pour les environnements présentant des risques plus élevés, cette trousse comprend des articles supplémentaires pour des blessures plus graves, tels que des tampons oculaires, un garrot artériel et du matériel pour immobiliser des membres blessés.

Le choix de la trousse doit donc se faire en fonction des dangers potentiels de l'environnement de travail et de la quantité de travailleurs présents.

En cas d'urgence, le bon équipement de premiers soins peut faire la différence entre une intervention réussie et des complications graves. Les premières minutes suivant un accident sont souvent cruciales : une intervention rapide et appropriée peut non seulement limiter les dommages, mais aussi stabiliser l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours. Par exemple, un bandage compressif dans une trousse intermédiaire peut ralentir une hémorragie.

Chaque entreprise a la responsabilité d'équiper ses locaux d'une trousse adaptée et de vérifier régulièrement son contenu pour éviter les surprises (articles manquants, produits périmés, etc.). De plus, la formation des employés pour reconnaître les différents équipements et savoir les utiliser est tout aussi essentielle. Un matériel inadapté ou méconnu perd de son efficacité, alors qu'une trousse bien pensée et des travailleurs formés contribuent grandement à un environnement de travail plus sûr et réactif.

Par Amélie Leblanc

ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC

1 866 648-5544

esqc.ca



Crédits : ESO

TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

PLUSIEURS AUTRES PRODUITS DISPONIBLES, INFORMEZ-VOUS!

MEMBRE
54.95 \$ + tx

MEMBRE
36.69 \$ + tx

MEMBRE
34.95 \$ + tx

MEMBRE
19.29 \$ + tx



*Trousse intermédiaire



*Trousse de base

DEMI-MASQUES ET FILTRES

PLUSIEURS AUTRES PRODUITS DISPONIBLES, INFORMEZ-VOUS!

MEMBRE
17.20 \$ + tx
NON-MEMBRE
19.80 \$ + tx

MEMBRE
16.00 \$ + tx
NON-MEMBRE
17.00 \$ + tx

MEMBRE
24.00 \$ + tx
NON-MEMBRE
26.00 \$ + tx

MEMBRE
11.00 \$ + tx
NON-MEMBRE
12.00 \$ + tx



Demi-Masque | North



Demi-Masque | 3M - 6000



Demi-Masque | 3M - 6500



Filtre P-100

*Jusqu'à épuisement des stocks



Catherine Gaudreau | 450 348-6114
acqsecureite@acqmonteregie.org



Commercial
Institutionnel
Industriel

- ◆ Éclairage
- ◆ Distribution électrique
- ◆ Chauffage
- ◆ Alarme-incendie
- ◆ Nouvelles installations, réparation et maintenance
- ◆ Thermographie

2250, rue Théodore, Montréal (Québec) H1V 3C3 • 514 254-9441 • www.astralelectrique.com



MODULE 3.0

Pour entrepreneurs, développeurs et auto-construction.

Fabricant de structure d'acier léger galvanisé préassemblé et pré isolé avec une isolation REEL de R30 à R35.

Contactez-nous dès maintenant :

(514) 966-0450 OU m.deschamps@module30.com

LES AVANTAGES

- Rapidité de montage exceptionnelle.
- Jamais affecté par l'eau ou la neige (isolation synthétique).
- Murs droits et ne gauchit pas.
- Aucune possibilité de moisissure, pourriture ou champignon.
- Montant perforé pour l'électricité.
- Livraison partout en Amérique du Nord.
- Résiste à des températures et à l'humidité extrême.
- Durée de vie entre 150 à 250 ans.
- Approuvé (Catégorie 5) pour les ouragans en Floride.
- Nous fabriquons selon vos plans.

VOILÀ la nouvelle génération de maisons pour une construction SUPÉRIEURE, à prix concurrentiel!

Connaissez-vous les 4 facteurs de risques en ergonomie ?



Jeanne Guérin CCPE, MScA HFE, BDI
Ergonome Certifiée
Formatrice Agréée - Emploi Québec

Les principaux facteurs de risques en ergonomie sont les suivants :

Les postures difficiles à maintenir confortablement

Les efforts qui dépassent nos limites

Les répétitions continues

Les vibrations de tout le corps ou des mains et des bras

Chaque facteur pris individuellement peut causer des blessures mais la combinaison des facteurs aggrave le risque de blessure de type musculosquelettique ou TMS.



Une blessure de type TMS est coûteuse et peut laisser une fragilité même lorsque bien guérie. Il vaut donc mieux l'éviter.

Statistiques

Coût moyen des blessures professionnelles

35 000\$



Quels sont les signes précurseurs de TMS? Quand doit-on s'arrêter pour éviter les blessures?

- La fatigue musculaire, courbatures persistantes
- La difficulté d'exécuter des tâches que l'on trouvait faciles
- Des picotements ou engourdissements

Il faut donc éviter les répétitions dans des postures difficiles, lorsque la force (efforts, pressions) est présente, sur une longue période.

Par exemple, utiliser un tournevis peut causer des TMS si les facteurs suivants sont présents :

- Déviation au niveau du poignet à répétitions
- Pression dans la paume de la main et application de force pour visser
- Durée : toute la journée



COMMENT PEUT-ON AMÉLIORER L'ERGONOMIE DE LA TÂCHE?

Utiliser une visseuse électrique? Peut-être, si la maintenance de la visseuse est rigoureuse pour éviter les vibrations. Il faut aussi considérer que le poids de la visseuse augmentera la fatigue musculaire au niveau du poignet. La fatigue augmente le risque de blessure.

Donc, il faut briser le cycle (la durée) de la tâche par des pauses et étirements. Les étirements alimentent la circulation sanguine, ce qui nourrit les muscles et les tendons et de ce fait diminue la fatigue musculaire et les blessures.

CONCLUSION

Éviter de forcer dans des postures inconfortables et prenez des pauses et micro-pauses avec des étirements pour briser le cycle des répétitions et la durée et ainsi éviter les blessures de type musculosquelettique.



CAMP DES MÉTIERS CONSTRUCTION

À LONGUEUIL!

Record atteint avec plus de 200 participants et participantes au Camp des métiers Construction de Longueuil le 23-24 novembre dernier au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy.



Briquetage-maçonnerie



Briquetage-maçonnerie



Carrelage



Carrelage



Charpentier-menuiserie



Charpentier-menuiserie



Électricité



Électricité



Réfrigération



Réfrigération



Redressement de béton



ACQ Montérégie

Statistiques | Longueuil

Nombre de participants	206
Participants unique	165
Âge moyen	29
% Femme	13
% Homme	87
Briquetage-maçonnerie	21
Carrelage	40
Charpenterie-menuiserie	51
Électricité	50
Réfrigération	31
Redressement de béton	13



Nous sommes fiers de voir l'intérêt que vous avez envers l'industrie de la construction.

Un grand merci à notre membre **GeoFix** ainsi qu'à toute son équipe d'avoir accueilli 13 participants au sein de leur entreprise. Les participants ont pu bénéficier d'une expérience immersive en découvrant le métier.

Les incontournables de l'hiver en Montérégie



Vivez pleinement l'hiver en Montérégie avec des activités en plein air qui sortent de l'ordinaire ! Entre glisse sur les pentes, trampolines suspendues et balades dans les parcs nationaux, la région offre des moments inoubliables pour petits et grands. Préparez-vous à explorer des sites qui rendront votre saison hivernale aussi divertissante que dépayssante !



1

PARCS EN PLEIN AIR

Les amateurs de plein air trouveront deux belles destinations de la Sépaq pour leurs sorties hivernales : le parc national des Îles-de-Boucherville et le parc national du Mont-Saint-Bruno. Ces espaces offrent une variété d'activités, comme le ski de fond, le fatbike et la randonnée, le tout dans des paysages sublimes et dépayssants !



2

FLOTEL

Les hébergements flottants de Flotel, situés sur la rivière Richelieu à Saint-Blaise-sur-Richelieu et dans la baie du lac Saint-François à Salaberry-de-Valleyfield, offrent un cadre exceptionnel en hiver. Une expérience unique au cœur de la nature !



3

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE BEAUHARNOIS

La Centrale hydroélectrique de Beauharnois, cinquième plus grande du Québec, impressionne avec ses 36 turbines alignées sur près d'un kilomètre. Construite dans les années 1930, elle est reconnue pour son architecture Art déco primée, faisant d'elle un lieu historique national. Celle-ci propose des visites gratuites des installations extérieures et intérieures, guidées par des spécialistes passionnés.



4

UPLÅ

Uplå, la plus grande trampoline extérieure en Amérique du Nord, offre une aventure familiale unique au pied du mont Saint-Grégoire. Accessible même en hiver, l'activité invite petits et grands à rire et à bondir sur sept trampolines suspendues jusqu'à 35 pieds de hauteur, avec des glissades en cordage et des cabanes colorées pour encore plus de plaisir !



5

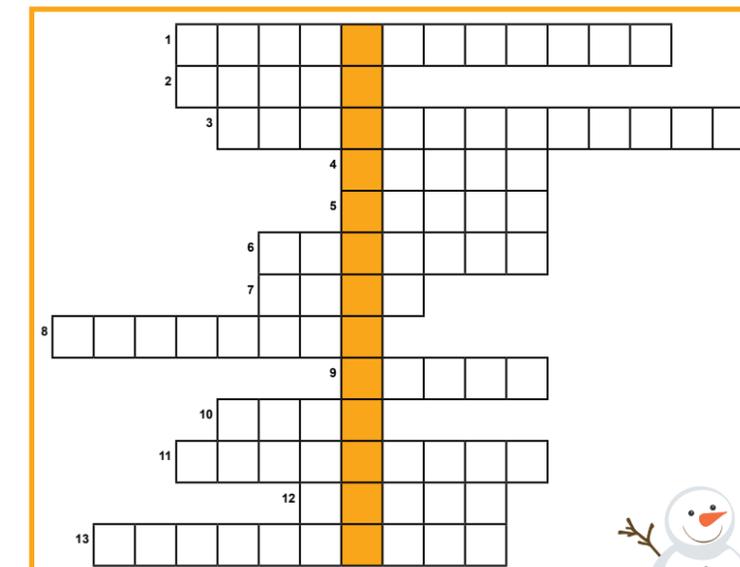
INITIATION AU SKI

La Montérégie est idéale pour initier les tout-petits et les débutants au ski ou à la planche à neige. Avec ses deux montagnes de ski, le Mont Rigaud et Ski Saint-Bruno, la région offre une belle occasion de profiter des plaisirs de l'hiver en plein air !

Relaxer avec l'ACQ Montérégie



MOTS À DEVINER



1. Action de construire quelque chose
2. Femelle du dindon
3. Votre association
4. Dispositif formé d'une lame verticale fixée à la chaussure
5. Conifère
6. Objets que l'on offre.
7. Célébration du 25 décembre
8. Temps de repos accordé aux employés
9. Température basse
10. Émotion agréable et profonde
11. Un mets folklorique canadien et québécois
12. Eau congelée qui tombe des nuages en flocons
13. Établissement qui dépend d'un siège central



Réponse : _____

Résultat en page 4

RECETTE



TARTE AUX NOIX DE PACANES

Ingrédients :

- 1/4 tasse de beurre
- 1 1/4 tasse de cassonade
- Une pincée de sel
- 3/4 tasse de sirop de maïs
- 3 œufs, bien battus
- 1 tasse de noix pacanes
- 1 c. à thé de vanille
- Fond de tarte de 8 pouces, non cuit

Préparation :

- Mettre le beurre en crème, ajouter graduellement la cassonade et le sel, tout en continuant à battre.
- Ajouter le sirop de maïs, les œufs battus, les noix et la vanille. Bien mélanger et verser dans le fond de tarte préparé.
- Faire cuire dans un four à 350°F de 40 à 45 minutes ou jusqu'à ce que la lame d'un couteau en ressorte propre.
- Laisser refroidir avant de servir.

Recette coup de coeur



de Claudine Mathieu | Coordonnatrice au développement des compétences de l'ACQ Montérégie

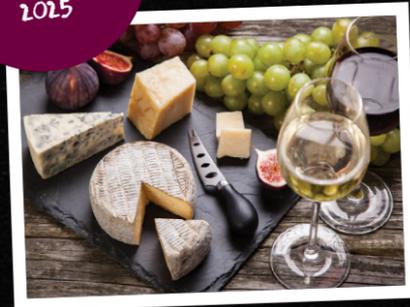
BABILLARD

de l'ACQ Montérégie

ACQ

Montérégie

VENREDI
21 FÉVRIER
2025



Vins et fromages

Soirée exclusive de dégustation de vins et fromages d'importations privées. Savourez des produits d'exception tout en contribuant à une belle cause. Nous avons hâte de vous y retrouver !



À surveiller...

Du 27 au 31 janvier 2025 **Semaine des chargés de projets.**
Semaine des adjointes administratives du 20 au 26 avril 2025.
Restez à l'affût pour plus de détails!



Banquet de Noël

Un grand merci à tous nos participants et commanditaires pour avoir contribué à faire de cette soirée western un véritable succès. À l'année prochaine!



Congé des fêtes

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas! Toute l'équipe de l'ACQ Montérégie tient à vous adresser ses vœux les plus sincères. Nos bureaux seront fermés du 23 décembre à midi jusqu'au 5 janvier 2025. Nous serons de retour pour vous accompagner dès le 6 janvier. À très bientôt et joyeuses fêtes!

Assurances et services financiers pour particuliers et entreprises



Êtes-vous membre de l'ACQ Montérégie?

Programmes pour les entrepreneurs

Assurances commerciale, responsabilité et flotte de véhicules.

Assurances Groupe, automobile et habitation

Programmes spéciaux pour plusieurs PME dans la Montérégie.

Prix très avantageux et produits conçus spécialement pour vous!

EN SAVOIR PLUS

1 877 347-7273 | p.pare@pareassurances.com

Iberville • Marieville • Saint-Jean-sur-Richelieu • Sainte-Catherine • Granby • Valleyfield

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



ACQ Montérégie



Suivez-nous sur LinkedIn



ACQregionmonteregie



Suivez-nous sur Facebook



membres@acqmonteregie.org



Ne manquez pas les
dernières nouvelles de
l'industrie, des offres
exclusives et bien
plus encore !